

ARCHIVES DE LA MEUSE
RECU LE 08/06/88

3Tp 592/32

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU TRAVAIL & DE L'EMPLOI

de la Meuse
28, Avenue Gambetta
55013 BAR LE DUC CEDEX
Tél. 20.70.17.17

Partie réservée au service versant
Nom du service versant : AIDES
Date du versement : 08 JUIN 1988
Nombre d'articles : 13

Partie réservée aux Archives
N° de versement : 911 W
Date de prise en charge : 27 JUIN 1988
Métrage : 1,3 ml



Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communica- bilité (1)	Année d'é- limination	Observa- tions (2)
ANNEE 1986 / 1987					
(stages ayant débuté entre le 01/09/86 et le 31/08/87)					
911 W / 1	: STAGES DE MISE A NIVEAU : Stage Région "RETROUVER la VIE : ACTIVE" à l'I.R.F.A. LORRAINE		I		
2	: Stage FNE "BOUCHER CHARCUTIER : TRAITEUR" à l'A.F.PRO.M. BAR LE DUC : Stage MODULAIRE à l'AF-URFOLOR : à ETAIN				
3	: Stage Région "ACTIONS COMMERCIALES" : au GRETA de Verdun : Stage MODULAIRE au GRETA de : Stenay : Stage FNE "Préparation à l'Emploi" : au GRETA de BAR LE DUC : Stage FNE "Bureautique Novotique" : au GRETA de BAR LE DUC				911 W



911 W

U. 8 Juin 1988
- la numérotation des articles parait correcte
- Je suppose que l'indication de communication (si immédiate?) fait pour les articles.
- G. Rivé



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
911 w / 4	<u>Stages au GRETA de BAR LE DUC</u> - FNE "Alphabétisation" - FNE "Entraînement à l'Utilisation de Logiciels Comptables" - REGION "B. P. Informatique"				
5	<u>Stages au GRETA de COMMERCY</u> - MODULAIRE 24/8 au 17/11/87 - REGION "Automatismes"				
6	<u>Stages au GRETA de COMMERCY</u> - MODULAIRE 08/12/87 à MARS 87 - MODULAIRE " " " - MODULAIRE 18/05/87 au 7/8/87.				
7	<u>Stages à AJC 55 - AMIFOP</u> - REGION "Créateur d'Entreprise" - REGION "Accompagnement à l'installation et au développement de la Micro-Initiative"				
8	<u>Stages à l'AMIFOP</u> - REGION "Technicien des Forces de Ventes" - REGION "Conducteur de lignes automatisées" - FNE "Gestion-Création d'Entreprise" du 14 av 28/04/87 - FNE "Les Principes fondamentaux de la Gestion d'Entreprise" du 15 au 26/06/87 - FNE "Création d'Entreprise" du 02/04 au 03/07/87				



911 W



911 W









(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
911 W/9	<u>Stages à l'AMIFOP</u> - FNE "Gestion et Création d'Entreprise" du 15/12/86 au 27/02/87 - FNE "Préparation à l'Emploi" - FNE "Préparation à l'Emploi pour Personnes Qualifiées"				
10	<u>Stages AMIFOP</u> - FNE "Hygiène Alimentaire" - FNE "Bureautique Informatique"				
11	<u>Stages AMIFOP</u> - MODULAIRE 02/12/86 au 25/02/87 - MODULAIRE 10/12/86 au 11/03/87				
12	<u>Stages AMIFOP</u> - MODULAIRE 11/05 au 12/08/87 - MODULAIRE 03/06 au 27/08/87 - MODULAIRE 01/07 au 22/09/87				
13	<u>Centre de F.P.A. de VERDUN</u> - FNE "Le Travail du bois aujourd'hui" - FNE "Conducteur Routier" - MODULAIRE 01/12/86 au 06/03/87 - MODULAIRE n° 55006 du 01/06/87 au 26/08/87 - MODULAIRE n° 55007 du 01/06 à 08-09 / 87.				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)



911 W



911 W

Le chef du service versant
Le Directeur Départemental
du Travail et de l'Emploi



J. LAURENT

Le Directeur des Services
d'Archives



28 Juin 1988

G. MAUDUECH

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.